



Commune de PLOUVIEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres

- En exercice : 27
- Présents : 23
- Votants : 25

Date de publication : 22 juin 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le **mercredi 21 juin** à 20^h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie de Plouvien, en raison des mesures sanitaires actuelles sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 juin 2023.

- **23 présent (e) s** : Hervé Oldani, Denise Mercelle, Jacques Lucas, Olivier Le Fur, Valérie Gautier, Fatima Salvador, Yann Chedotal, Gérard Déniel, Nathalie Dilosquet, Bastien Corre, Kristell Lainé, Mariette L'Azou, Justine Guennégues, Marie-Françoise Goff, Catherine Gouriou, Carine Marquer, Thierry Lavanant, Marc Hervé, Florence Bernard, Isabelle Floch, Martial Congar, Arnaud Donou, Patrick Kerguillec.

- **2 absentes avec procuration** : Estelle Fily, Stéphanie Saby.

- **2 absents sans procuration** : Jérémy Rochard, Sébastien Kervoal.

- **Secrétaire de séance** : Thierry Lavanant.

Conseil Municipal du 16 mai 2023 : compte-rendu et délibérations

Après une remarque d'Arnaud Donou sur le principe de l'aide forfaitaire de 1,60 € au repas en faveur de l'Ecole Saint-Jaoua, indiquant que le terme rapprochement du coût du repas des écoles n'est pas exact, les Conseillers approuvent le compte-rendu et les délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2023 et signent le registre des délibérations correspondantes.

CM 21 juin 2023

Delibération n° 01

Tarifs Enfance-Jeunesse : année 2023 - 2024

Depuis de nombreuses années existe à Plouvien une tarification des services à la Jeunesse différenciée selon les ressources des familles par application d'un quotient familial (QF).

Les modalités en sont les suivantes :

Activités concernées par les tarifs différenciés

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (3 à 11 ans),
- Passage (10 à 14 ans), sur activités normales,
- Restauration dans les 2 écoles,
- Garderie périscolaire des 2 écoles.

Activités non concernées par des tarifs différenciés

- Passage, sur activités annexes + repas,

Périodicité d'application de la réduction des tarifs

- du début juillet à fin juin (dates exactes selon calendrier scolaire).

Tarifications modulées

En **2016**, la CAF a demandé à la commune, dans le cadre d'une signature de convention de co-financement, de mettre en place une accessibilité financière améliorée de l'**accueil de loisirs sans hébergement** municipal en faveur des familles au moyen de l'application plus de tarifications modulées en fonction des ressources, sans gratuité possible.

De nouveaux tarifs ont été appliqués au 1^{er} juillet 2017 suite à décision du Conseil.

En **2018**, la CAF a poursuivi sa démarche d'extension de la tarification différenciée en recommandant à la commune de l'appliquer aux activités d'accueil périscolaire, c'est-à-dire la **garderie**.

A cet effet, une grille tarifaire plus favorable a été décidée.

La CAF rappelle que l'accessibilité tarifaire concerne l'ensemble des familles, quelle que soit la commune de résidence. Les conseillers ont validé cette position qui annulait les décisions contraires des années précédentes.

Quotients familiaux : revalorisation annuelle de la grille des quotients familiaux

Une revalorisation annuelle, à compter du 1^{er} juillet de l'année N est appliquée depuis une décision du Conseil Municipal de 2006, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'année civile précédente - France entière - série hors tabac - ensemble des ménages, avec arrondi à l'euro supérieur.

A noter que cette revalorisation des quotients familiaux n'augmente pas le prix facturé, si celui-ci demeure stable par décision du Conseil Municipal.

Selon l'INSEE, l'inflation 2022 s'est élevée à **5,20 %** :

L'inflation annuelle s'établit ainsi à **+5,2 %** en 2022, selon l'Insee.



economie.gouv.fr

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/evolution-prix-c...>

Quotients familiaux : application pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Les quotients familiaux augmenteraient donc de 5,20 %, selon la règle de revalorisation annuelle. Voici les QG applicables aux différentes activités :

GARDERIE PERISCOLAIRE		
QF 2020/2021	668 €	823 €
QF 2021/2022	671 €	827 €
QF 2022/2023	682 €	840 €
QF 2023/2024	718 €	884 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT				
QF 2020/2021	1 251 €	1 042 €	833 €	677 €
QF 2021/2022	1 257 €	1 047 €	837 €	680 €
QF 2022/2023	1 277 €	1 064 €	850 €	691 €
QF 2023/2024	1 343 €	1 119 €	894 €	727 €

Tarifs 2023 / 2024 : selon proposition de la commission Enfance-Jeunesse du 15 juin 2023

RESULTATS 2021 DES SERVICES ENFANCE - JEUNESSE
CENTRE AERE, comprenant mini-camps et Pass'âge
Déficit:
74 995,52 €, soit 64,13 % des charges (116 937,91 €)
Coût journée (base de 10 h):
116 937,91 € / 2 014 journées (*) = 58,06 €
Facturation 2021 sur QF le plus élevé:
- 16,50 € sur une journée, hors mini-camps,
- 25,50 € sur une journée mini-camps,
- 15,50 €, 10,50 € et 5,50 € sur Pass'âge selon l'activité.
(*) Déclarées à la CAF.
GARDERIE PERISCOLAIRE, y compris mercredi
Excédent:
1 361,76 €, sur 79 879,87 € de charges

Les tarifs Enfance - Jeunesse n'avait pas variés depuis 2012. Le Conseil Municipal du 21 juin 2022 a décidé d'une augmentation de la plupart des tarifs variant de 12 à 15 %, les tarifs les plus bas ne pouvant varier en raison des règles CNAF.

Les raisons de la hausse étaient les suivantes :

- Restauration : hausse des prix du fournisseur de repas API ;
- Energie : + 15 à 20 % ;
- Personnel : valeur du point applicable aux agents publics augmentée de 3,5 % ;
- Frais généraux : hausse générale sur les achats de fournitures ;
- Déficit des services : les services Enfance-Jeunesse seront

perpétuellement en déficit structurel. Ces hausses permettent de réduire le recours à la fiscalité, sans défavoriser à outrance les usagers.

Pour l'année 2023 / 2024, la proposition de la commission Enfance-Jeunesse est basée sur les facteurs d'évolution suivants :

- Restauration : hausse des prix de 8,12 % du nouveau fournisseur de repas Convivio (En 2022 / 2023, la part du repas dans le tarif QF le plus élevé de l'ALSH est de 3 €),
- Energie : hausse modérée, selon inflation,
- Personnel : valeur du point applicable aux agents publics vraisemblablement en hausse, corrélée à l'augmentation régulière du SMIC ;
- Frais généraux : hausse modérée générale sur les achats de fournitures, selon inflation,
- Déficit des services : les services Enfance-Jeunesse seront perpétuellement en déficit structurel. Ces hausses permettent de réduire le recours à la fiscalité, sans défavoriser à outrance les usagers.
- Inflation générale : selon le Gouvernement, l'inflation 2023 s'élèverait à 4,90 %.

Considérant ces facteurs, la Commission Enfance-Jeunesse propose d'augmenter ces tarifs de 5.2 %, sauf les plus bas, car ils ne peuvent varier en raison des règles CNAF.

GARDERIES PERISCOLAIRES			
ECOLE DES MOULINS			
Quotients familiaux	15 mn 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	Goûter 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	Garderie - Goûter 3 ^{ème} enfant
Plus de 884 €	0,74 €	0,64 €	0,00 €
De 719 € à 884 €	0,53 €	0,48 €	0,00 €
De 0 à 718 €	0,30 €	0,26 €	0,00 €
Dispositions particulières			
Enfant non présent, mais inscrit	Pénalité automatique de 1,00 € pour la période		
Pas d'inscription écrite préalable	Selon le temps de présence, plus pénalité de 1,00 €		
Absence de pointage par badge	Application de la durée maximale		
Réimpression de badge après perte	10,00 €		
ECOLE SAINT-JAOUA			
Application des tarifs différenciés, avec remboursement à l'OGEC Saint-Jaoua des sommes non perçues sur les factures réduites émises, sur présentation en mairie d'états nominatifs.			

ACCUEIL DES LOISIRS SANS HEBERGEMENT : 3 à 11 ans				
Quotient familial	Tarif journée	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Mini-camp
Plus de 1 343 €	19,46 €	12,10 €	15,36 €	29,98 €
De 1 118 € à 1 343 €	17,52 €	10,52 €	13,78 €	27,15 €
De 895 € à 1 118 €	15,99 €	9,47 €	12,94 €	23,55 €
De 728 € à 894 €	12,62 €	7,36 €	10,20 €	21,25€
Jusqu'à 727 €	7,45 €	4,00 €	6,00 €	12,50 €

PASS'AGE : 10 à 14 ans			
Quotient familial	Activités nautiques	Activités prix > 12 €	Activités prix < 12€
Plus de 1 343 €	18,30 €	12,41 €	6,52 €
De 1 118 € à 1 343 €	16,41 €	11,15 €	5,79 €
De 895 € à 1 118 €	14,62 €	9,89 €	5,15 €
De 728 € à 894 €	13,04 €	8,31 €	4,21 €
Jusqu'à 727 €	7,50 €	5,00 €	2,50 €

MATINS DU SPORT, HORS REPAS	
Demi-journée	2,40 €
AUTRES ACTIVITES, HORS REPAS	
Activités sur Plouvien	2,40 €
Sorties à la plage	2,40 €
RESTAURATION	
Pique-nique ou repas	4,00 €

Restauration scolaire - A SAVOIR :

- L'**Ecole Saint-Jaoua** fixe ses propres tarifs et se fait rembourser par la commune la réduction accordée aux enfants des familles concernées par les QF sur présentation d'un état récapitulatif de l'année scolaire échue.
- La **Caisse des Ecoles** fixe également ses propres tarifs pour les repas servis à l'Ecole des Moulins et facture la prestation en fonction des QF présentés par les familles à la Mairie.

*
**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission Enfance-Jeunesse réunie le 15 juin 2023,

Après avoir entendu le rapport de Denise Mercelle, indiquant que les structures Enfance-Jeunesse, quelle que soit leur nature, sont toujours déficitaire (Ex : en 2021, le cout moyen d'une journée ALSH/Mini-camps est de 58 € quand la facturation aux familles est de 25 €), les conseillers, dont Yann Chedotal, demandant que cette information sur le coût de revient soit diffusée très largement,

Après avoir écouté les propos de :

- Justine Guennégues ayant calculé que les tarifs Enfance-Jeunesse avaient augmenté de 3,00 € en 3 ans, et estimant qu'ils sont chers,
- Fatima Salvador lui répondant que les prix n'avaient pas variés depuis des années,
- Florence Bernard estimant que ces tarifs étaient raisonnables par comparaison à des collectivités environnantes,

A l'unanimité,

Approuve les tarifs Enfance-Jeunesse 2023 / 2024 pour la période s'étalant du 10 juillet 2023 au 5 juillet 2024.

CM 21 juin 2023

Délibération n° 02

Initiation au breton à l'Ecole des Moulins : convention avec le Conseil Départemental du Finistère - Année 2023 / 2024

Genèse

Depuis l'année scolaire 2007 / 2008, le Conseil Municipal de Plouvien, en concertation avec l'Ecole des Moulins et l'avis favorable de sa direction chaque année, a engagé la Commune dans un dispositif d'initiation à la langue bretonne dans cet établissement, à raison d'une heure par semaine et par classe, dispensée par une association habilitée.

La dernière délibération du Conseil Municipal sur ce sujet date du 22 juin 2021.

Les écoles privées ne sont pas concernées par ce dispositif.

Fondement

Depuis 2007, le **Conseil Départemental 29** et la **Direction Académique des Services de l'Education Nationale** (DSDEN) œuvrent de manière active pour que les jeunes finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité

bilingue puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire.

La loi relative à *la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*, adoptée en avril 2021, permet à l'Etat et aux acteurs locaux d'œuvrer encore plus efficacement en faveur de la langue bretonne en Finistère. La convention Etat-Région « *pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022 / 2027* » prévoit ainsi la généralisation de l'enseignement de la langue dans le cadre de l'horaire normal des cours.

Financement

Le **Conseil Régional de Bretagne** et le **CD29** co-financent cette action, avec un reste à charge pour les communes sièges des écoles publiques.

Objectif

L'objectif des 3 partenaires cités est d'atteindre, dans le Finistère, à terme 400 classes bénéficiaires contre 334 à ce jour.

7 500 élèves finistériens bénéficient actuellement d'1 h par semaine de sensibilisation à la langue bretonne.

Seule l'année scolaire 2023 / 2024 est concernée.

Et Plouvien ?

Pour la Directrice de l'Ecole des Moulins, ces interventions en breton, qu'elle juge de qualité, sont en lien avec le projet d'école 2020 / 2025, tel que décrit ci-dessous :

<u>Enjeu 3 : Apprentissage d'autres langues et cultures</u>			
Obj. : <i>Connaître et pratiquer différentes langues et cultures.</i>			
	Mis en œuvre	Description Suivi Année	Critère d'évaluation
Action 1	Connaître son territoire proche pour s'ancrer dans la culture locale	C1/2 : poursuite de l'initiation au breton - Découvrir l'histoire et le patrimoine de la commune au travers de randonnées (vallée des Moulins), d'échanges intergénérationnels (2022-23) - Découvrir les danses, sports et jeux bretons (2023-24)	Mise en place d'un classeur de breton de la MS au CE1 (2021-22) Fabrication de jeux de cour (2023-24)

Par ailleurs, l'adhésion de la Commune de Plouvien à la charte *Ya d'ar brezhoneg* (en breton : *Oui à la langue bretonne*) a été votée en 2007. La Commune s'engageait à promouvoir et développer l'usage de la langue bretonne dans la vie quotidienne des habitants de la Bretagne historique. Cette initiation s'intègre parfaitement dans ces objectifs.

L'Ecole des Moulins est concernée depuis plusieurs années.

Pour la rentrée 2023, l'Inspection Académique propose un nombre d'heures hebdomadaires identique à l'an passé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (4 classes / 4 heures) :

Ce tableau précise également le montant prévisionnel de la participation de Plouvien, après déduction de la contribution de la Région qui est selon les premières estimations, pour 4 classes concernées, estimée à 2 800 €. Cette somme a été provisionnée sur le Budget Général 2023.

Le CD29 fixe à 700 € par classe bénéficiaire la part des communes, sur un coût total du dispositif de 1 800 € par classe.

Quel organisme dispense l'initiation au breton ?

Ce sont des salariés d'associations habilitées qui mettent en œuvre ce dispositif, dont l'association "Ti Ar Vro Leon", de Lesneven, pour le secteur géographique de Plouvien pour 2023 / 2024, suite à appel d'offres mené par le CD 29.

*
**

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt pédagogique de l'initiation au Breton,

Considérant l'adéquation de cette initiation avec les objectifs de la charte *Ya d'ar brezhoneg*,

Considérant l'avis favorable de la Directrice de l'Ecole Publique des Moulins,

Sur proposition de Denise Mercelle,

A l'unanimité,

- donne son accord à la poursuite de cette action pour l'année scolaire 2023 / 2024 uniquement, avec une participation prévisionnelle annuelle de la commune de 2 800 €, pour 4 classes, avec 1 heure par classe, par semaine.

- autorise le Maire à signer une convention avec le CD29.

CM 21 juin 2023

Délibération n° 03

Subvention exceptionnelle 2023 à une association pour prise en charge de frais de sécurité sur animation : Plouvien Basket des Abers

Par le passé, des subventions ont été sollicitées auprès de la Commune de Plouvien pour financer les frais de sécurité de manifestations festives organisées par des associations locales (Festival de Plouvien, bal Halloween, fêtes de la Musique,...).

Le Conseil Municipal du 18 septembre 2019 avait adopté un règlement régissant l'attribution de telles subventions. Ce règlement a été confirmé par une délibération du 23 novembre 2021, selon les termes suivants :

La commune peut prendre en charge, par versement de subventions, les frais de sécurité par gardiennage, de manifestations festives organisées par des associations, aux conditions suivantes :

1 - Association organisatrice ayant son siège social à Plouvien,

2 - Demande écrite préalable à la manifestation en mairie,

- 3 - Devis à produire,
- 3 - Plafond de 50 % du coût des frais de gardiennage,
- 4 - Plafond de 2 agents,
- 5 - Présentation de factures acquittées,
- 6 - Décision ad-hoc du Conseil Municipal,
- 7 - Information des associations de cette démarche en leur faveur.

Le Plouvien Basket des Abers (PBA) va organiser le 24 juin 2023, sur la Salle de Sports des Ecoles, un moules-frites avec sécurisation par une société de surveillance. Le montant des frais de sécurité engagé est de 390,30 €, selon un devis fourni par l'association en mairie le 24 mai 2023.

*
**

Le Conseil Municipal,
En application du règlement en place,
Sur proposition de la Commission Sport - Animation,
Après avoir entendu le rapport de Martial Congar,
A l'unanimité,
Attribue une subvention de 195,15 € (390,30 € x 50 %) en faveur du Plouvien Basket des Abers (PBA).

CM 21 juin 2023
Délibération n° 04

Association Galipettes Club de Lannilis : subvention 2023

L'association de Lannilis, le *Galipettes Club*, dont 4 enfants de Plouvien sont licenciés, vient de déposer sa demande annuelle de subvention de fonctionnement.

*
**

Le Conseil Municipal,
Sur avis de la Commission Sport - Animation,
Après avoir entendu le rapport de Martial Congar,
A l'unanimité,
Attribue une subvention de 58,93 € en faveur de l'association Galipettes Club de Lannilis.

CM 21 juin 2023
Délibération n° 05

Dénomination d'une aire de jeux : rue Saint-Pol Roux

À la demande de riverains qui estimaient le jardin du Prat un peu éloigné, la commune de Plouvien en 2021 a réhabilité un délaissé communal rue Saint-Pol Roux pour en faire un petit jardin public. Pour ce faire, y ont été installés quelques jeux destinés aux plus petits. Un complément ludique, un jeu à ressort, y sera incessamment mis en place. L'endroit comporte aussi une aire de pétanque.

Ce site n'est pas très repérable depuis la rue. De plus, il n'est pas dénommé et ne dispose pas non plus d'une numérotation.

En le dénommant, et en le numérotant, son accessibilité, y compris aux services de secours, en sera améliorée.

*
**

La Conseil Municipal,
Sur proposition de la Commission Sport - Animation,
A l'unanimité,
Après avoir obtenu l'accord de la famille,
Dénomme comme suit le jardin public de la rue Saint-Pol Roux : « Jardin public Yvon Richard, adjoint au Maire de 2008 à 2014 », décédé en 2022.

CM 21 juin 2023
Délibération n° 06

Dénomination de place : parking de l'Ecole Publique des Moulins

Afin de désengorger le parking de la salle polyvalente, un parking a été créé en 2020 à l'arrière des bâtiments de l'école des Moulins, à Plouvien. Il est devenu, considérant sa facilité d'accès et sa surface, le parking principal de l'établissement et de ses usagers, dont une dizaine d'enseignants en permanence en journée. 40 places y sont disponibles dont 9 en arrêt-minute.

Il est également utilisé en accès principal par les livreurs de l'école. Les enseignants souhaitent davantage de visibilité pour accéder à ce site important.

Il n'est pas dénommé et ne dispose pas non plus d'une numérotation.

En le dénommant, et en le numérotant, son accessibilité, y compris aux services de secours, en sera améliorée. Ce parking est le dernier de la commune non encore repéré.

*
**

La Conseil Municipal,

**Sur proposition de la Commission Sport - Animation,
Après avoir entendu le rapport de Martial Congar,
A l'unanimité,
Dénomme comme suit le parking Ouest de la rue des Moulins : « Parking des Moulins ».**

CM 21 juin 2023
Délégation n° 07

Tarifs municipaux complémentaires : mise en place de cautions pour la location de matériels

Annuellement, le Conseil révisé les tarifs de location de matériels communaux en faveur des usagers. Une politique interne de cautions a été mise en place depuis des années qu'il convient d'officialiser. Cette nécessité est liée à la mise en place, via le site internet de la commune en cours de rénovation, d'un logiciel de location de salles municipales et de matériels divers. L'information des usagers sur les cautions y apparaîtra clairement et permettra d'éviter des dérives, rares certes, mais existantes (Retours tardifs, casses,...).

*
**

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Martial Congar,
Après avoir répondu à une question de Thierry Lavanant sur le dépôt des cautions par carte bancaire,
avec réponse négative,
A l'unanimité,
Approuve le projet de cautionnement, à compter du 1^{er} juillet 2023, tel qu'il apparaît ci-dessous :**

Matériel à la Location				
<small>Locations uniquement aux particuliers, associations, sociétés/entreprises de Plouvien et aux organismes caritatifs</small>				
Type de location	Nombre	Tarifs	Conditions de location	Cautions
Tables (plateau de 3 mètres + tréteaux)	90	5 € unité	Particulier : Retrait le vendredi, retour le lundi	150 €
		0 €	Associations et organismes caritatifs	
Chaises	270	5 € les 10	Retrait le vendredi, retour le lundi	150 €
		0 €	Associations et organismes caritatifs	
Bancs (de 3 mètres)	90	5 € les 2	Retrait le vendredi, retour le lundi	150 €
		0 €	Associations et organismes caritatifs	
Remorque	1	30 €	Dépôt le vendredi, retrait le lundi	0 €
Vidéoprojecteur	1	20 €	pour les particuliers	300 €
		0 €	pour les associations	
Sono	1	0 €	uniquement pour les associations	300 €
Coffret électrique	1	0 €	uniquement pour les associations	0 €
Barrières	40	0 €	uniquement pour les associations	0 €

Centre aéré de l'été 2023 : information sur le programme et l'organisation générale

Denise Mercelle présente le programme des animations de l'été imaginé par l'équipe d'animateurs (Mini-camps à Telgruc, Pass'âge, centre aéré). La communication vers les familles devra être améliorée, par Citykomi, selon certains conseillers, dont Catherine L'Hostis, notamment sur le mini-camps, déjà complets (28 ados et 18 petits) avec liste d'attente.

Isabelle Floc'h fait remarquer que les mails de l'ALSH arrivent en spam, sans responsabilité communale pour Arnaud Donou.

Justine Guennégues suggère qu'un roulement annuel soit mis en place pour permettre aux enfants évincés de se remettre sur les rangs des inscriptions. Cette proposition s'avère impossible à appliquer.

Rentrée scolaire : point de situation

Denise Mercelle fait le point sur les conditions de la rentrée scolaire : Les effectifs prévisionnels sont stables dans les 2 écoles de la commune, avec une classe supplémentaire sur Saint-Jaoua et l'affectation définitive de la directrice de l'Ecole des Moulins.

SDEF - Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) : présentation du dossier de la commune

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2022 a décidé d'élaborer sur le territoire de la commune de Plouvien un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Le SDEF, pour un montant de 3 445 €, avec un reste à charge pour la commune de 344,50 €, a été chargé de cette étude.

Quels sont les objectifs du SDAL ?

Le SDAL est un outil pour les communes et le SDEF ayant 2 objectifs :

- définir les orientations et les principes de l'éclairage urbain sur le territoire d'une commune,
- servir de référence pour les décisions à prendre sur les futurs projets d'investissements.

Quelles applications pratiques pour les collectivités bénéficiant d'un SDAL ?

A partir de l'analyse du patrimoine d'une commune et des bases de données du SDEF, le SDAL permet :

- d'établir un diagnostic et un point technique sur les installations existantes,
- de définir des préconisations photométriques suivant les différents types de voirie de la commune pour « éclairer juste »,
- de définir le matériel nécessaire,
- de prendre en compte les volets biodiversité et développement durable sur les installations existantes ou à venir,
- d'optimiser le fonctionnement du parc en générant des économies sur les consommations,
- de proposer les investissements nécessaires à réaliser avec un ordre de priorité,
- de mettre en avant les économies d'énergies et de consommations générées par ces travaux.

Le document peut également être annexé aux documents d'urbanisme.

Quelles applications sur Plouvien ?

Le SDAL de Plouvien a été élaboré par le SDEF, via un bureau d'études. Il a été présenté à la Municipalité le 15 juin 2023.

Présenté par Jacques Lucas, le rapport indique que 543 points lumineux et 28 armoires de commande sont en place. 32 % des points lumineux ont plus de 20 ans. Le budget 2023 a prévu un crédit pour en rénover 50, énergivores et peu efficaces. Un aspect biodiversité, avec éclairage à adapter selon les secteurs, a également été étudié dans ce rapport.

Jacques Lucas demande aux Conseillers de signaler en mairie les dysfonctionnements apparaissant dans leur voisinage.

Résidence Seniors : point du dossier

Olivier Le Fur informe les conseillers de la situation des réserves d'eau du Bas-Léon : il n'y a pas de souci d'approvisionnement, mais il faut néanmoins faire des économies, y compris durant la saison estivale, considérant l'apport supplémentaire de population et l'évolution météorologique

Sécheresse : restriction de consommation d'eau

Olivier Le Fur informe les conseillers de la situation des réserves d'eau du Bas-Léon : il n'y a pas de souci d'approvisionnement, mais il faut néanmoins faire des économies, y compris durant la saison estivale, considérant l'apport supplémentaire de population et l'évolution météorologique

Résidence Seniors : le point du dossier

Valérie Gautier présente le plan, porté à la connaissance de la commune le 31 mai 2023 par Brest Métropole Habitat, des 20 logements locatifs à construire sur la friche Salaun, projet conforme à une enquête réalisée il y a 2 ans auprès de la population. S'y rajouteront une maison d'assistantes maternelles, une salle commune, un parc avec allée de pétanque et jardin partagé, avec le passage de la véloroute. Une mixité sociale sera ainsi assurée. Les travaux de voirie, en cours d'évaluation, sont à la charge de la commune. Une contribution financière de BMH et des subventions pourront financer ces travaux.

Questions des conseillers

* Bastien Corre interroge le Maire sur :

- le montant de la valorisation du terrain : c'est en discussion avec BMH lui répond le Maire, avec un prix de 60 € / m² à confirmer.
- la charge de l'entretien des espaces verts, incombant aux services municipaux pour le Maire.

* Carine Marquer pense que les parkings sont trop éloignés des entrées des logements.

* Justine Guennégou s'interroge sur le nombre plus élevé de T3 que de T2. Valérie Gautier lui répond que les T3 sont adaptés aux couples, dans l'hypothèse où un lit médicalisé est mis en place.

* Le Maire informe les conseillers qu'aucun logement ne sera commercialisable. Ces logements seront 100 % locatifs.

* Thierry Lavanant s'interroge sur le montant prévisionnel des loyers : 250 à 300 € / T2 et 350 à 400 € / T3.

* Question de Yann Chedotal : qui attribue les logements ? Valérie Gautier indique que l'attribution est réalisée par BMH. 3 candidatures sont proposées par la commune à l'opérateur.

* Marie-Françoise Goff souhaite connaître l'organisation de la future MAM et les risques de concurrence avec la structure existante. Le Maire répond qu'elle sera complémentaire.

Caisse des Ecoles : nouveau marché de fourniture de repas

Denise Mercelle informe les conseillers que la Caisse des Ecoles de Plouvien, via un groupement d'achat, en procédure adaptée avec 9 autres collectivités du Pays des Abers et du Pays d'Iroise, a trouvé un nouveau partenaire pour la fourniture de 150 repas quotidien sur le restaurant scolaire de l'Ecole des Moulins : il s'agit de la société CONVIVIO, basée à Dirinon, mieux-disante sur de multiples critères, dont la qualité, qui remplace la société API pour une période de 4 ans maximum.

4 entreprises avaient postulé.

Le prix proposé par unité vendue est en hausse de 9,12 % par rapport au prix pratiqué en 2022 / 2023.

La Caisse des Ecoles va se réunir pour fixer les tarifs 2023 / 2024.

Le Maire va négocier un contrat particulier avec CONVIVIO, de la même durée, pour la prestation de fourniture de repas sur l'ALSH communal.

Gérard Daniél demande comment sera réalisé le contrôle de qualité et des fournisseurs. La question sera posée à Convivio.

Les repas ont été testés en restaurant scolaire par le comité de pilotage du groupement d'achat.

Yann Chedotal s'interroge sur la fréquence des repas végétariens.

CCAS : don de Groupama

Valérie Gautier rappelle que le Conseil Municipal du 18 janvier 2022, considérant que de nombreuses personnes dont des Plouviennois, renoncent à se soigner par manque de moyens financiers, autorisait le Maire à signer une convention de partenariat avec Groupama. Cette convention a été signée le 22 février 2022.

Groupama s'engageait à :

- proposer un produit de complémentaire santé de qualité sans période de stage, ni questionnaire de santé,
 - en cas de souscription d'un contrat par un particulier, à reverser la somme de 10 € au CCAS de Plouvien.
- Le résultat de ce partenariat est la conclusion de 40 contrats, valant un don de 400 €.

Conseil Municipal des Enfants : actualités

La dernière réunion du Conseil Municipal des Enfants a eu lieu le samedi 3 juin à 10 h 30 avec 2 missions concrètes :

- ICI commence la Mer - Action de sensibilisation aux enjeux de la préservation de l'Eau.

La commune, en partenariat avec le syndicat des eaux du Bas Léon a lancé une opération pour sensibiliser la population sur les comportements qui peuvent impacter l'environnement et la qualité des eaux. Le syndicat fournit notamment des macarons en bronze qui seront installés en divers points de la commune. Un des macarons a été installé en présence des enfants du CME.

- Atelier bricolage - Objets Flottants Non Identifiés (OFNI)

Cet atelier a été organisé dans le Centre Technique Municipal pour entamer la création des modèles pour le concours organisé par la commune de Plouguin début juillet. Des parents ont utilement conseillé les enfants.

A noter que le CME vainqueur est chargé de l'organisation de la compétition 2024.

La prochaine réunion du CME aura lieu le 23 septembre avec une initiation aux premiers secours par Yann Chedotal.

Marché à bons de commande - Groupement d'achat 2023 à 2026 : résultat de la consultation - Bilan 2020 à 2022

8 communes du Pays des Abers, plus la Communauté elle-même, ont constitué un groupement d'achat pour les chantiers de modernisation de rénovation de la voirie sur chaque territoire pour la période 2023 à 2026. 2 sociétés ont postulé au marché : Colas et Eurovia.

Cette dernière a été retenue, comme sur le précédent marché 2020 à 2022.

Pour rappel, le Budget Prévisionnel 2023 a prévu sur le programme 039 - Voirie / Marché à bons de commande, la somme de **181 000 € TTC** de travaux, hors honoraires de l'éventuel bureau d'études chargé de suivre le chantier.

Pour information, sur le marché 2020 à 2022, le montant TTC de travaux réalisés par la société Eurovia était de 643 194 € TTC, y compris la révision de prix.

Le SDEF, en tant que coordonnateur des travaux, a été rémunéré 12 920 € soit 2,01 % du montant des travaux.

Des élus font remarquer que les communes de Lannilis et Plabennec n'ont pas intégré le dispositif, au regret d'olivier Le Fur, estimant que des prix plus intéressants auraient pu être obtenus avec l'apport de ces 2 communes.

Chantiers en cours et à venir : le point

La rénovation de la salle Jean-Louis Le Guen avance normalement. Le chantier de la place de la Gare et de la rue de la Libération aussi, avec de contraintes nouvelles liées à l'enrobé sur les rues. Le remplacement du réseau d'eau potable vers Kérouné s'achève. Un chantier gaz entre Loc-Brévalaire et Lannilis va perturber temporairement la circulation sur le nord de la commune. Jacques Lucas remercie les usagers et voisins des chantiers de leur adhésion.

Commissions : compte-rendus

Isabelle Floc'h fait le compte-rendu de la commission des Travaux. Ont été évoqués les points suivants :

- le plan de circulation sur la place de la Gare et la rue de la Libération,
- la sécurité sur la rue des Abers,
- le marché à bons de commande,

Le FIA29 rendra son rapport sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre sur la rue Laennec le 22 juin.

Conseil Municipal : date à fixer

Le prochain conseil aura lieu le 26 septembre à 20 h.

Commissions : dates à fixer

Par tour de table, les dates des Commissions sont fixées :

- Enfance-Jeunesse : 21 septembre
- Travaux : non déterminée
- Animation : 6 septembre
- Finances - Urbanisme : 19 septembre

Syndicat du Bas-Léon : déambulation botanique le 2 juillet 2023

Après la mise en place de l'opération Ici Commence la Mer avec le Conseil Municipal des Enfants, la promotion de l'action du Syndicat du Bas-Léon dans la préservation de la ressource en Eau et des milieux naturels se poursuit par

une déambulation au bourg de Plouvien sur le thème de la Flore sauvage de nos rues. Elle aura lieu le dimanche 2 juillet en matinée.

La séance a été levée à 22 h.